



Isoètes de Durieu (*Isoetes duriei* Bory)



Salicaire à trois bractées (*Lythrum borysthenicum* (Schrank) Litv.) & en arrière-plan Renoncule de Revelière (*Ranunculus revelieri* Boreau)



Salicaire à feuilles de thym (*Lythrum thymifolia* L.) & Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis* (L.) Delarbre)



Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum* L.)

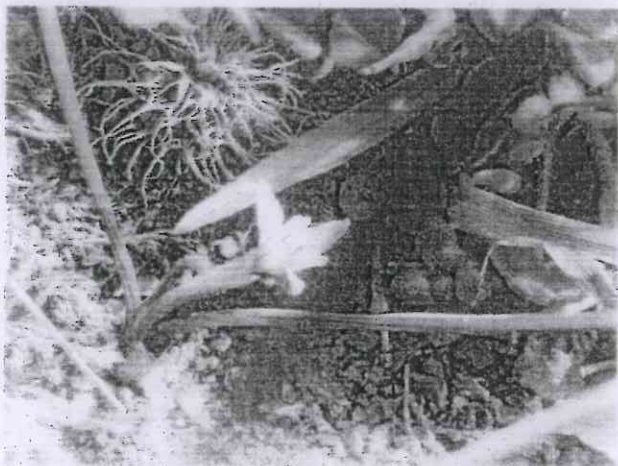




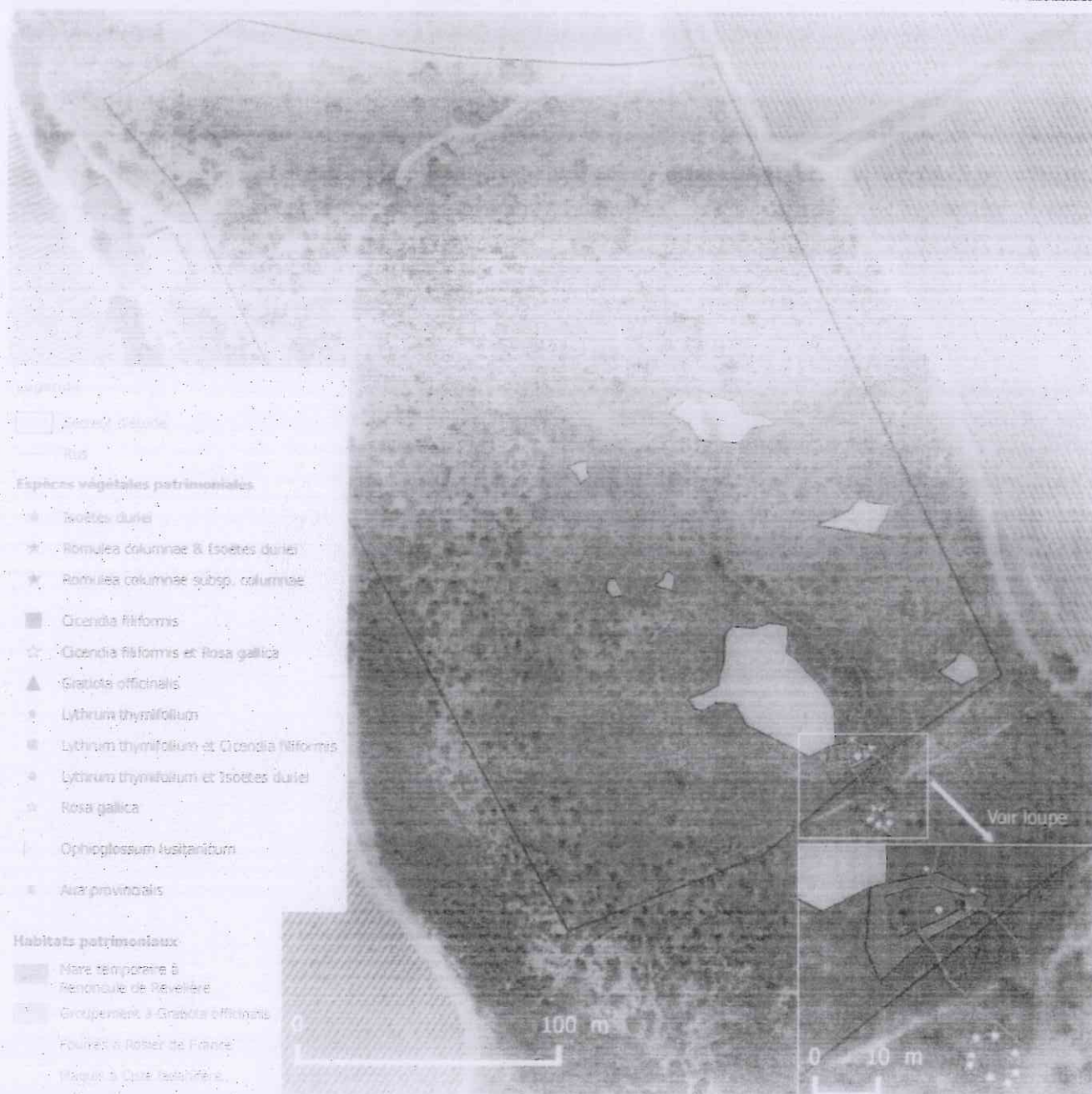
Renoncule de Revelière (*Ranunculus revelieri* Boreau)



Rosier de France (*Rosa gallica* L.)



Romulée à petites fleurs (*Romulea columbae* Seb. & Mauri subsp. *columbae*)



Carte 5 : Les espèces et habitats patrimoniaux

3.5. Enjeux de conservation

3.5.1. Enjeux de conservation concernant les habitats naturels

Le tableau suivant présente une synthèse des habitats présents sur le site et leurs enjeux de conservation respectifs :



Code EUR 27	Code Corine	Intitulé des habitats selon EUR 27 ou Corine Biotope	Enjeux de conservation
Milieux humides			
3170-1*	22.3412 22.3417 22.3418 22.411	Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (<i>Isoetion</i>)*	Très Fort au niveau de la mare temporaire : habitat d'intérêt prioritaire hébergeant plusieurs micro-communautés rares et de nombreuses espèces protégées
3170-1*		Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (<i>Isoetion</i>)*	Fort au niveau des mares : habitat d'intérêt prioritaire, hébergeant de belles populations d'Isoètes duriei et d'autres espèces remarquables protégées
6420-3	37.4	Prés humides méditerranéens de Provence	Très Fort car habitat en relation étroite avec les micro-communautés de la mare temporaire
Pelouses et prairies			
	35.3	Pelouses méditerranéennes <i>Helianthemion guttati</i> (<i>Tuberarion guttatae</i>)	Faible car habitat très répandu dans la région et présentant un cortège floristique classique. Moyen dans le cas où ces pelouses hébergent une espèce protégée : la Canche de Provence
Landes, fourrés et maquis			
	31.89	Fourrés caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux	Fort : habitat en général représenté par des arbustes très répandus mais sur le site, habitat représenté exclusivement par des fourrés à Rosier de France, espèce protégée au niveau national
	32.141	Matorral arborescent à Pin mésogéen	Faible : habitat pauvre en espèces
	32.215	Fruticées à Calicotome	Faible : habitat caractérisé par une flore très répandue dans la région et peu diversifiée
	32.311	Maquis hauts de Méditerranée occidentale	Faible : habitat caractérisé par une flore très répandue dans la région et peu diversifiée
	32.3	Maquis à Ciste ladanifer (<i>Cistus ladanifer</i> L.)	Moyen : habitat ayant une aire de répartition très localisée
	32.341	Maquis à <i>Cistus monspeliensis</i>	Faible : habitat caractérisé par une flore très répandue dans la région et peu diversifiée
	32.348	Maquis à <i>Cistus albidus</i>	Faible : habitat caractérisé par une flore très répandue dans la région et peu diversifiée
Forêts			
(9540-1.2)	42.82	Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes sur substrats siliceux en basse altitude	Faible car habitat très répandu dans la région et sur le site de qualité médiocre
Zones anthropisées			
	83.212	Vignobles intensifs	Sans objet car vignoble nettoyé de sa strate herbacée, soumis à un traitement intensif
	87.2	Zones rudérales	Faible car habitat banal

Tableau 3 : Synthèse des habitats et de leurs enjeux de conservation

3.5.2. Enjeux de conservation concernant les espèces végétales

Au regard du nombre d'espèces remarquables rencontrées sur le site : neuf espèces protégées et deux espèces rare ou à aire de répartition étroite, les enjeux globaux du site en terme floristique, apparaissent élevés.

Canche de Provence (<i>Aira provincialis</i> Jord.)	Protection régionale	Endémique liguro-provençale Commune	Moyen car espèce commune en Provence siliceuse mais espèce à aire de répartition localisée dont les populations sont concentrées notamment dans le Var
Cicendie filiforme (<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre)	Protection régionale	Rare	Fort car espèce rare en Provence siliceuse
Ciste ladanifère (<i>Cistus ladanifer</i> L.)	Aucune protection	Localisée	Moyen car espèce fréquente dans la zone d'étude mais dont les populations ne sont présentes en France que dans l'Hérault, les Alpes-Maritimes et le Var
Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i> L.)	Protection nationale	Peu fréquente	Moyen car espèce dont la répartition dans la région reste cantonnée aux massifs des Maures et de l'Estérel
Isoètes de Durieu (<i>Isoetes duriei</i> Bory)	Protection nationale	Commune	Moyen car espèce dont la répartition dans la région reste cantonnée aux massifs des Maures et de l'Estérel
Salicaire à trois bractées (<i>Lythrum borysthenicum</i> (Schrank) Litv.)	Aucune protection	Rare	Fort car espèce rare en Provence siliceuse et rare sur le territoire national
Salicaire à feuilles de thym (<i>Lythrum thymifolia</i> L.)	Protection nationale	Localisée	Fort car espèce rare en Provence siliceuse et rare sur le territoire national
Ophioglosse du Portugal (<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.)	Protection régionale	Peu fréquente	Moyen car espèce dont la répartition dans la région reste cantonnée aux massifs des Maures et de l'Estérel
Renoncule de Revelière (<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau)	Protection nationale	Endémique du Var de la Corse et de la Sardaigne Localisée	Fort car espèce dont l'aire de répartition est très localisée
Romulée à petites fleurs (<i>Romulea columnae</i> Seb. & Mauri subsp. <i>columnae</i>)	Protection régionale	Peu fréquente	Moyen car l'espèce reste peu fréquente en Provence siliceuse
Rosier de France (<i>Rosa gallica</i> L.)	Protection nationale	Localisée	Fort car espèce dont la répartition reste localisée en Provence siliceuse

Tableau 4 : Synthèse de la flore patrimoniale et de ses enjeux de conservation

Par ailleurs, les arrêtés de protection des espèces végétales sur le territoire national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995) et en région PACA (arrêté du 9 mai 1994) interdisent la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage ou la cueillette ou l'enlèvement des espèces sauvages visées.

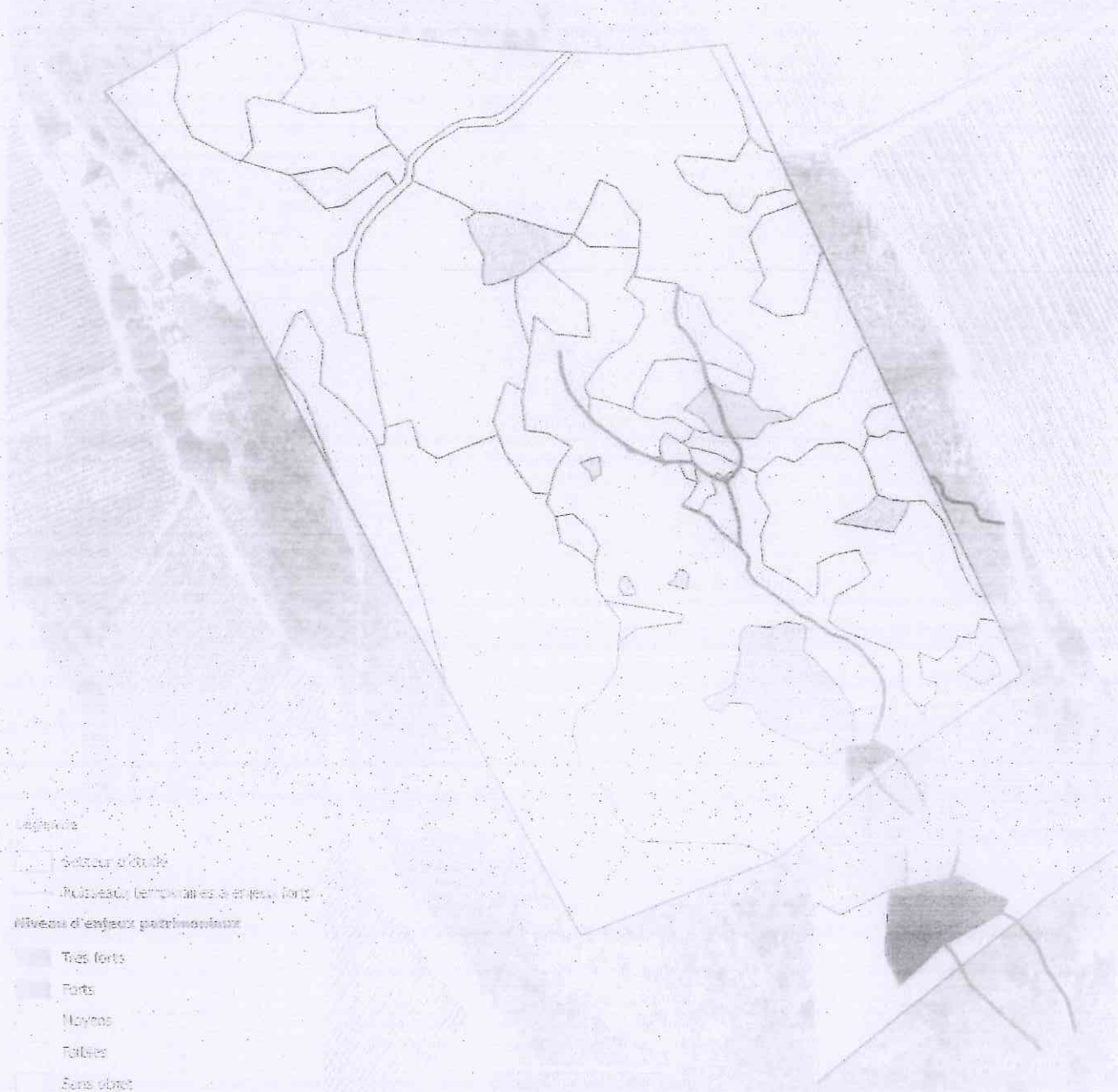
3.5.3. Synthèse concernant les enjeux de conservation

La hiérarchisation de ces niveaux d'enjeux concernant les habitats et les espèces végétales, nous a permis d'établir la carte des enjeux de conservation. On obtient ainsi quatre types de zones :

- zones jaunes correspondant aux enjeux faibles
- zones orange claire correspondant aux enjeux moyens
- zones orange foncé correspondant aux enjeux forts.
- zones rouges correspondant aux enjeux très forts.

Enfin, les zones blanches sont qualifiées d'enjeux sans objet

Toutefois, il faut préciser que la carte des enjeux concernant les habitats ne reflète qu'en partie l'importance des enjeux globaux environnementaux. En effet, les ruisseaux temporaires offrent un enjeu fort du fait qu'ils hébergent un habitat prioritaire et des espèces patrimoniales et d'autre part parce qu'ils sont source d'alimentation en eau de la mare temporaire. Ainsi, toutes modifications de l'écoulement en eau du vallon d'orientation sud-est aura un impact élevé concernant la pérennité des habitats et des espèces de la mare temporaire. En fonction de ces éléments, l'ensemble du vallon d'orientation générale sud-est offre donc un enjeu global élevé au regard du respect des écoulements temporaires.

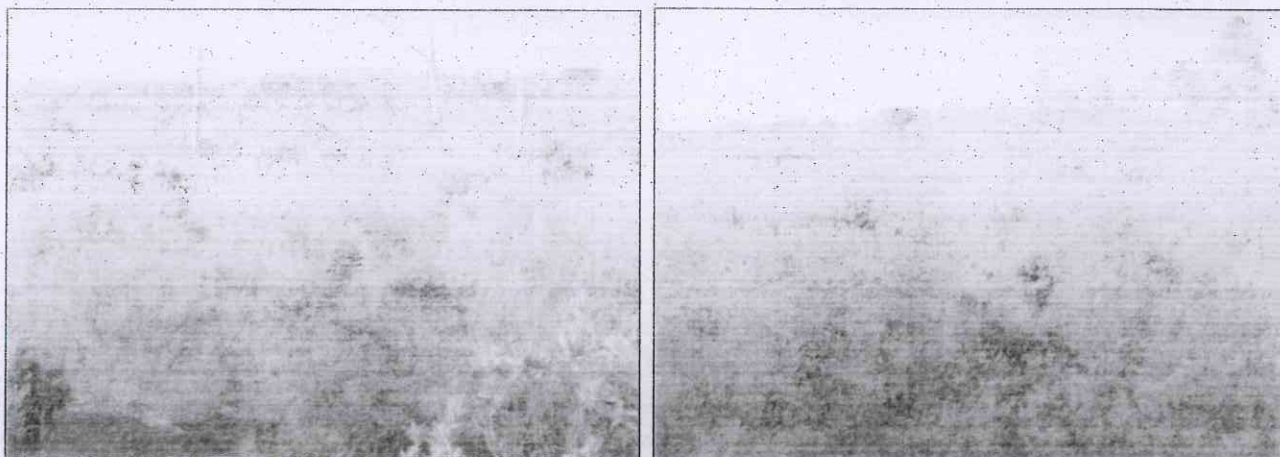


Carte 6 : Les enjeux concernant la végétation et sa flore

4. LA FAUNE

4.1. Les milieux

La majeure partie du site présente un maquis plus ou moins haut et dense de recolonisation post incendie.



Vues du maquis de recolonisation post incendie



Quelques Chênes-liège et Pins pignon ont néanmoins résisté au feu



Vue panoramique de la mare temporaire située au Sud du site

CHATEAU DU ROUET : VOLET MILIEUX NATURELS DES ETUDES D'IMPACT ET D'INCIDENCE
LA FAUNE

De petits rus temporaires forment un réseau sous le maquis et alimentent une mare éphémère. Cette mise en eau bien trop brève ne permet pas d'accueillir des organismes amphibiens.

Comme le montre la photo aérienne suivante, la partie Est et Nord-est du site est plus arborée, présentant des zones à Pin maritime et d'autres à Chêne-liège. Certains de ces ligneux ont eu à souffrir de la chaleur de l'incendie et beaucoup de Pins maritimes sont en mauvais état.



Limite de la zone étudiée —



Vues des arbres situés au Sud-ouest (à gauche) et au Nord-ouest (à droite)

